



Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques - Fédération syndicale unitaire

Déclaration préalable des élu-e-s du SNASUB-FSU à la CAPN des Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur – PARIS, le mardi 21 mars 2017

Notre CAPN de ce début de printemps se tient quelques semaines seulement après que les collègues SAENES aient pu mesurer sur leur fiche de paye la faiblesse des revalorisations contenues par « PPCR » au regard notamment de l'augmentation des cotisations sociales, imposée par exemple par la dernière réforme « Fillon » des retraites – pour la retenue concernant la pension civile - ou bien décidées par certaines mutuelles.

PPCR ne résout pas le problème des pertes de pouvoir d'achat : il faut aller au-delà, pour gagner un plan de rattrapage à la hauteur des pertes subies !

Si nous nous sommes prononcés en faveur de la signature de PPCR, en faveur à la fois des nouvelles grilles comportant des gains indiciaires mais aussi en faveur de mesures de revalorisation du point d'indice dès février dernier, force est de constater que l'on est loin du compte ! Si le SNASUB-FSU est pour engranger toutes les avancées salariales et de carrières possibles, nous ne considérons pas pour autant que ce dossier est clos pour nous, loin s'en faut !

En effet, les deux fois 0,6 % d'augmentation et la mise en œuvre des nouvelles grilles et de leurs modalités de reclassement ne soldent en rien le décalage croissant entre les charges de travail et le niveau de nos rémunérations.

Requalification et avancement de grade : le compte n'y est pas !

Le bilan présenté par la DGRH indique que 245 requalifications de B en A ont été réalisées dans notre filière durant les années 2015 et 2016.

Si ces chiffres indiquent une mise en œuvre sensiblement supérieure aux objectifs fixés par le plan triennal (100 requalifications par an), force est de constater que le compte n'y est pas ! Nombre de SAENES – près d'un 1/3 des 18 000 collègues en activité dans notre ministère exercent pourtant des métiers dont les missions relèvent du corps des Attachés : gestionnaires matériels d'EPL, fondés de pouvoir, chefs de service en DSDEN ou en rectorat, responsables administratifs de composante universitaire, directeur-trices d'unité de gestion (et on en oublie) ... Les mesures triennales 2015-2016-2017 ne suffiront donc pas à faire reconnaître l'investissement professionnel quotidien des SAENES ! **Nous continuons donc à revendiquer un plan ambitieux de requalification**, combinant les mesures de promotions par liste d'aptitude et concours interne et les transformations d'emplois concomitantes.

Nous revendiquons également une amélioration très significative des ratios promus-promouvables rendant possible l'accès rapide aux classes supérieure et exceptionnelle, par tableaux d'avancement ou par examen professionnel. Ces ratios doivent rendre possible au moins une véritable carrière sur deux grades – disposition préconisée par PPCR. L'avancement de grade des collègues doit donc largement intervenir avant la fin de carrière.

Le mouvement inter 2017

L'augmentation globale du nombre de possibilités d'accueil par rapport à 2016 cache mal le fait que certaines d'académies difficiles d'accès ont réduit leur offre de façon spectaculaire : Bordeaux, Caen et Nice notamment. Quant aux académies d'Outre-mer, les possibilités d'accueil indiquées augurent bien mal d'une possible mise en œuvre au profit des collègues demandeurs de l'évolution statutaire contenue dans la modification de l'article 60 de la Loi n° 84-16. A quoi bon hisser au rang des priorités légales la prise en compte des centres d'intérêts matériels et moraux des personnels si les recteurs concernés persistent à ne pas ouvrir plus leur académie aux demandes de mutations inter ?

Sur tous ces sujets, les collègues SAENES pourront compter sur le SNASUB-FSU pour porter leur exigence d'être reconnus de leur employeur par leur rémunération, leur droit à une carrière décente ou à une mobilité choisie. Nous ne saurions ni nous contenter ni nous satisfaire complètement des mesures PPCR ou de requalifications engagées. **Et nous continuerons d'exiger, à chaque niveau pertinent, les revendications salariales, pour l'amélioration de notre pouvoir d'achat et la reconnaissance de nos métiers et missions quotidiennes.**